

---

## Résumé du rapport final – Programme de prévention du tabagisme du canton de Bâle-Ville 2014 – 2017

Le programme, qui comprenait au début 14 projets est arrivé à 17 projets en fin de période. Ces projets se concentraient sur les priorités suivantes : atteindre les jeunes, préparer et promouvoir des moyens pour arrêter de fumer, protéger contre le tabagisme passif dans le cadre familial (enfants à naître, nouveau-nés et enfants) et exécuter les dispositions légales. Trois objectifs d'impact en ont découlé. Le premier, visant à réduire la proportion de fumeurs et de fumeuses parmi les 15/16 ans à moins de 20 %, a été clairement atteint. Le deuxième, consistant à réduire la proportion de fumeurs et fumeuses adultes, ne peut pour l'instant pas être évalué car les données correspondantes ne seront disponibles qu'en 2022. Enfin, le dernier, à savoir réduire la part des ventes illégales de tabac aux mineurs à moins de 20 %, n'a pas pu être atteint. Concernant ces projets, les objectifs ont donc été atteints pour 65 % d'entre eux et partiellement atteints pour 35 %.

Dans l'ensemble, on peut ainsi considérer que le taux de succès est positif. Les principaux résultats de la présente évaluation s'articulent autour des éléments « Concept », « Organisation » et « Output, outcome et impact » ainsi que des analyses concernant la durabilité du programme. Ils peuvent se résumer ainsi :

### Concept

- Preuve empirique : le besoin d'agir, lié à la prévalence au sein des groupes cibles, a été motivé par des données épidémiologiques nationales et cantonales lorsqu'elles étaient disponibles. Au niveau du projet, seuls certains modèles d'impact se sont basés explicitement sur une preuve empirique, alors que le recours à des projets de type II a indirectement conduit à se baser en partie sur des preuves scientifiques.
- Cohérence interne du programme : l'organisation du programme du canton de Bâle-Ville est globalement cohérente. Elle se focalise sur les jeunes et le milieu scolaire. Ce programme prévoit également, dans une moindre mesure, de s'adresser aux personnes qui fument et à des groupes cibles spécifiques (femmes enceintes, population migrante). La plupart des activités menées visent à adopter un comportement préventif. Toutefois, des mesures structurelles (notamment de protection de la jeunesse) et des activités d'information sont également prévues. Ainsi, au moment de mettre le plan en œuvre, on peut contribuer à atteindre les objectifs d'impact (réduire la prévalence chez les jeunes et les adultes, renforcer la protection de la jeunesse).
- Cohérence externe du programme : la planification du programme prévoit une collaboration avec divers domaines politiques (p. ex. formation, santé, sport, migration). Elle est ainsi bien harmonisée avec des interventions externes au programme. Dans certains domaines (application de la protection contre le tabagisme passif, hôpital universitaire), le concept aurait pu être meilleur si la forme de collaboration prévue avait fait l'objet d'une planification encore plus spécifique.

### Organisation

- La nouvelle structure du programme a permis une collaboration étroite entre différents acteurs de la prévention contre le tabagisme dans le canton et un meilleur pilotage des activités cantonales. Dans certains cas, en apportant un soutien aux projets de manière ciblée, la direction du programme a créé une valeur ajoutée (p. ex. en simplifiant l'accès au cadre, en créant des coopérations utiles, en recherchant des moyens supplémentaires).
- L'échange renforcé entre les responsables du projet a conduit à plusieurs reprises à exploiter le potentiel de synergie (p. ex. publicité commune ou mutuelle, soutien technique et opérationnel mutuel). Cet échange a favorisé la mise en œuvre des activités.
- Le programme n'a pas seulement été utilisé pour poursuivre et optimiser les activités existantes, mais aussi pour couvrir, pour la première fois, des groupes et des domaines qui n'avaient pas été ciblés auparavant.
- De nouvelles activités ont été intégrées de manière judicieuse dans des structures existantes, ce qui a réduit la charge de travail initiale et facilité l'accès aux groupes cibles.
- De nouveaux réseaux ont été développés au cours du programme (p. ex. avec des groupes cibles dans le domaine médical, des médiateurs interculturels, des médecins scolaires) et des coopérations existantes ont été renforcées (p. ex. avec l'hôpital universitaire, le département de l'éducation), permettant d'ancrer plus largement la prévention du tabagisme.
- La protection de la jeunesse a profité de la collaboration très utile et intense entre le service en charge de la jeunesse et celui en charge de la prévention. En revanche, une collaboration renforcée entre les deux services semble recommandée en matière de protection contre le tabagisme passif, compte tenu du risque de doublon avec le département de la construction et de la circulation (*Bau- und Verkehrsdepartement*).

- Tant au niveau du programme que des questions opérationnelles, divers cantons ont collaboré afin de profiter mutuellement de leurs expériences. La coopération avec la direction du programme du canton de Bâle-Campagne, également membre du groupe de suivi opérationnel, a été très étroite.
- En raison de la structure cantonale, où l'administration assume également des tâches de prévention au niveau communal, la collaboration avec les trois communes a été jusqu'ici réduite.

### **Durabilité**

- Financement : le financement supplémentaire a permis de créer un organe de pilotage central dans le canton et ainsi d'améliorer la coordination entre les acteurs de la prévention contre le tabagisme, comme mentionné précédemment. Le financement de deux projets a été stoppé durant leur mise en œuvre, mais les lacunes qui en ont résulté ont été rapidement comblées par le lancement de nouvelles activités.
- Gestion : les compétences de gestion ont été jugées bonnes, tant au niveau de la direction de projet que du programme.

### **Output, outcome et impact**

En résumé, le programme du canton de Bâle-Ville a contribué avec succès aux objectifs et à leur pérennisation. En effet et conformément au plan, les thèmes des jeunes, des fumeurs et fumeuses mais aussi de la protection de la jeunesse ont été largement couverts. Ce résultat a été atteint en poursuivant et en optimisant les activités existantes, mais aussi en lançant divers nouveaux projets. Il est essentiel que, outre les groupes cibles traditionnels, d'autres groupes cibles spécifiques soient visés par le programme cantonal et, lorsqu'on s'adresse à eux pour la première fois, que la communication soit efficace (population migrante) et que de bonnes conditions aient été créées pour les atteindre à l'avenir (femmes enceintes). En outre, le lancement du programme a déclenché des modifications organisationnelles qui ont renforcé la coordination entre les acteurs régionaux et permis de piloter plus précisément chaque activité.

Au vu de la situation antérieure, on s'aperçoit que le programme a permis d'atteindre plusieurs succès. Par exemple, le canton de Bâle-Ville dispose d'une offre plus large et de meilleure qualité en matière de prévention du tabagisme. De nouvelles plates-formes d'échange ont été créées et ont montré que les acteurs s'engagent ensemble en faveur de la prévention du tabagisme. Les jeunes non-fumeurs ont été confortés dans leur idée de ne pas commencer à fumer. Les fumeurs et fumeuses ont eu accès à des moyens pour arrêter de fumer. Enfin, la norme consistant à ne pas fumer a gagné du terrain. Dans l'ensemble, avec son programme cantonal, le canton de Bâle-Ville a contribué à créer les conditions-cadres pour réduire le nombre de décès et de maladies liés au tabac en Suisse.

L'évaluation menée par Interface et KPM a montré que le programme a permis d'atteindre efficacement les jeunes à travers diverses activités et de renforcer nettement l'intégration du thème dans d'autres domaines. Pendant sa mise en œuvre, le programme a densifié le réseau des acteurs, permettant ainsi de mieux harmoniser les activités et de renforcer l'usage des synergies.

Les mesures suivantes ont promu l'égalité des chances : travail de consultation/accessibilité, aspects sexospécifiques, informations dans des langues étrangères, exécution dans tous les secteurs, offre gratuite.

La planification et la mise en œuvre d'un programme de prévention du tabagisme se sont avérées fructueuses pour le canton de Bâle-Ville. La formulation précise des objectifs et leur contrôle, ainsi que les plates-formes d'échange, de réseautage et de suivi ont grandement amélioré le pilotage et la coordination des projets de prévention contre le tabagisme. Le canton de Bâle-Ville recommande la mise en œuvre d'un programme cantonal aux autres cantons.